



Rapport

de la

Commission de Gestion

2017/2018

pour l'exercice comptable

2017

Table des matières

Séance constitutive	4
Membres de la Commission de gestion pour l'exercice 2017	4
Rappel du règlement et nomination du président et du rapporteur.....	4
Dates retenues.....	5
Visites et rencontres effectuées durant l'exercice 2017-2018	6
Columbarium	6
Jardin du souvenir	7
Poste de police	8
Bureau du Conseil.....	9
Casiers du Pontet.....	10
Rencontre concernant l'Accueil pour enfants en milieu scolaire – APEMS.....	12
Rencontre avec les Ressources Humaines concernant la nouvelle grille salariale	15
Rencontre avec le Service des routes au sujet du préavis « Larges pièces ».....	17
Giratoire sur la RC 76	18
Questions d'ordre général	18
Salage de la Commune.....	19
Rencontre avec les responsables des subsides alloués aux sociétés sportives et les répartitions des salles.....	20
Préavis examinés durant l'année 2016-2017	22
06/2008	22
Assainissement dans le secteur chemin du Coteau et chemin de Veilloud	22
12/2009	22
Extension du système d'information du territoire - SIT	22
17/2009	22
Réseau communal d'évacuation des eaux - Collecteur d'eaux usées "En Verney" - Remplacement d'un tronçon	22
10/2010 + 12/2012	23
Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit et Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande d'un crédit d'étude complémentaire.....	23
15/2010	23
Réseau communal d'évacuation des eaux Chemin du Bugnon, mise en séparatif	23
20/2010	23
Construction du centre socioculturel du Croset - Demande d'un crédit de construction	23
19/2011	24
Réseau communal d'évacuation des eaux, remplacement des collecteurs eaux claires et usées, chemin des Vignes - Demande de crédit	24

07/2012	24
Réfection des serres communales - Demande de crédit.....	24
08/2012	24
Réseau 2012 des transports publics, aménagement des infrastructures -Demande de crédit	24
09/2013	25
Secteur Renges-Venoge: études tests et image directrice - Demande de crédit.....	25
05/2014	25
Immeuble route du Bois 2-4 – Nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l’Ouest lausannois – Demande d’un crédit de construction	25
10/2014	25
Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Blancherie/Concorde	25
14/2014	25
Réfection de la chaussée, des ouvrages (grilles) de récolte des eaux claires et assainissement du bruit routier de la rue du Villars et de l’embranchement sur le chemin de Veilloud - Demande de crédit de construction	25
14/2014	26
Projet de réfection des grilles de récolte des eaux claires	26
17/2015	26
Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute	26
03/2016	26
Remplacement du véhicule de marque Unimog U900 – Demande de crédit.....	26
Conclusion.....	26
Comptes communaux 2017	27
Présentations des comptes communaux et intercommunaux	27
Remarque de la fiduciaire sur la RIE III	27
Comptes intercommunaux	27
Présentation du rapport de la fiduciaire Fidinter S.A.....	28
Suivi des recommandations de la Fiduciaire	28
Questions écrites.....	29
Rencontre avec la Municipalité	29
Question sur les orientations après le 2 ^{ème} cycle primaire.....	32
Suivi des vœux 2016.....	34
Vœux 2017	34
Remerciements	35
Conclusion	36

Séance constitutive

Membres de la Commission de gestion pour l'exercice 2017

Président : Alain Blanchoud, UDC

Rapporteur : Maria Teresa Pérez Chevallaz, PSIG

Membres :

PLR+ID : Fabienne Crousaz
Christine Meyer-Favey (jusqu'à fin décembre 2017)
Alessandro Stio (depuis mars 2018)

Les Verts : Charles Koller

Forum : Enrique Fernandez
Alfonso Izzo

PSIG : Jean-Paul Dudt
Naser Iseni

Rappel du règlement et nomination du président et du rapporteur

Les membres nommés à la Commission de Gestion (CoGes) pour l'exercice 2017 se sont réunis en assemblée constitutive dans la salle des Conférences du Motty le 31 août 2017. M. Blanchoud ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun. Il rappelle que selon l'art. 44. la CoGes s'organise elle-même et il propose l'élection du président et du rapporteur. Selon un tournoi établi, la présidence revient cette année à l'UDC et le rapporteur doit être un membre du PSIG.

M. Blanchoud est élu président et Mme Pérez Chevallaz, rapporteur. Ces deux élections sont faites à l'unanimité.

M. Blanchoud rappelle certaines règles à respecter par les membres de la CoGes, à savoir : confidentialité, ne pas utiliser la CoGes pour traiter des cas personnels, ne pas faire de cogestion, ne pas être employé de la commune d'Ecublens. Mme Meyer-Favey nous lit les articles importants du Règlement du Conseil communal d'Ecublens, à savoir les art. 111 et 112.

Aucun membre du personnel communal ne faisant partie de ses membres, la CoGes peut travailler valablement.

Après un tour de table, la CoGes décide que durant cet exercice elle va étudier les préavis clôturés et si possible entreprendre les visites suivantes :

- 1) Columbarium, bureau du Conseil et poste de police d'Ecublens
- 2) Chantier Croset-Parc, et les nouveaux casiers pour les élèves du Pontet
- 3) APEMS de la Coquerellaz

Dates retenues

31.08.2017	Séance constitutive
14.09.2017	Contrôle de préavis clôturés
27.09.2017	Visite du Columbarium, du poste de police et du bureau du Conseil
24.10.2017	Contrôle de préavis clôturés
07.11.2017	Contrôle du préavis du CSCE
15.12.2017	Contrôle de préavis clôturés
17.01.2018	Rencontre avec les Ressources humaines concernant la nouvelle grille salariale et avec le Service des routes au sujet du préavis « Larges pièces »
24.01.2018	Rencontre CoFin et CoGes
07.02.2018	Rencontre au sujet de la répartition des subsides, des salles, des baux à loyer
08.02.2018	Visite des casiers du Pontet
13.03.2018	Validation du rapport
04.04.2018	Préparation des questions sur les comptes communaux
13.04.2018	Rencontre sur le thème « Accueil pour enfants en milieu scolaire – APEMS »
19.04.2018	Présentation des comptes communaux
23.04.2018	Rencontre avec la préfète, Mme Freiss, et la Municipalité
30.04.2018	Préparation des questions sur le rapport de gestion
03.05.2018	Rencontre avec la fiduciaire, la Municipalité et la CoFin
07.05.2018	Envoi au Greffe des questions sur le rapport de gestion de la Municipalité
18.05.2017	Réception des réponses de la Municipalité aux questions sur leur rapport de gestion
23.05.2018	Lecture des réponses de la Municipalité
28.05.2018	Préparation et rencontre avec la Municipalité
31.05.2017	Finalisation du rapport
05.06.2018	Remise au Greffe du rapport et des questions et réponses retenues

Visites et rencontres effectuées durant l'exercice 2017-2018

Columbarium

En date du 27 septembre 2017, La CoGes a souhaité visiter le Columbarium, le poste de police et le bureau du Conseil. Pour la 1^{ère} visite, elle est accueillie par Mme Petoud et M. Masson (municipaux), M. Menoud, Chef du Service des bâtiments et M. Meylan, adjoint au Chef de Service des travaux.

Selon le préavis 2014/08, la Commune d'Ecublens a construit en 2015, au cimetière d'Ecublens, un columbarium et a réaménagé le jardin du souvenir.

Ce columbarium a été construit afin d'y déposer des urnes cinéraires. Il peut accueillir 33 « familles », chaque espace-famille pouvant contenir 3 urnes. Trois jardinières complètent ce monument.

A Ecublens, une concession pour une case famille, au sein du columbarium, coûte Fr. 2'000.- pour 30 ans. Contrairement aux tombes en ligne, une concession est renouvelable 1 fois pour 20 ans supplémentaires. Pour les personnes qui vivent en dehors de la commune ou qui ne sont pas bourgeois d'Ecublens, une concession coûte Fr. 4'000.-.



La commune a choisi un columbarium plus stylisé que le classique afin qu'il s'intègre mieux dans le paysage de notre cimetière.

Le choix de l'entreprise a été limité. En effet, seule une société de Martigny détient le monopole et l'exclusivité pour la construction du type de columbarium choisi par notre Municipalité. Ce columbarium a été construit sur des anciennes tombes et sur un sol peu stable. Il a donc fallu effectuer des travaux importants.

Il n'est pas possible de réserver sa place dans le columbarium. Des plaques en granit noir avec les inscriptions liées aux défunts se trouvent au milieu des 3 piliers qui sont au centre du monument. Elles suivent l'ordre chronologique des décès.

Jardin du souvenir

L'extension de la cuve en béton pour les cendres du jardin du souvenir n'a pas été nécessaire vu qu'il y avait encore assez de place.

Un monument en granit a été posé au milieu du jardin et deux bancs ont été installés devant ce lieu de recueillement. Un aménagement en pavés a été également réalisé.

Lors de notre visite, M. Meylan nous a rappelé qu'il existe des contrats d'entretien pour les tombes (arrosage automatique, fleurissement des tombes deux fois par an...). Le montant de ces prestations s'élève entre CHF 100,- et CHF 400,- selon l'importance des surfaces.



Poste de police

La CoGes est accueillie par M. l'Adj. Chambettaz, M. Chappuis (répondant pour Ecublens), M. le 1^{er} Lt. Hautle et par Mmes Petoud, et Pittet-Blanchette, MM. Farine et Masson (municipaux), M. Menoud, Chef de service

Lors de cette visite, les responsables nous ont rappelé qu'à l'origine ce site était occupé par l'office postal puis par une imprimerie. Ce n'est qu'en 2009, que ce lieu a été attribué à la police d'Ecublens.

Dans le cadre de la réorganisation de la Police de l'Ouest lausannois (POL), le site d'Ecublens est devenu un poste de base. Pour cela, il a fallu effectuer quelques aménagements, comme par exemple :

- création de 2 vestiaires hommes/femmes avec une douche et des toilettes dans chacun des deux vestiaires,
- création d'un coin cafétéria avec agencement de cuisine,
- des garages extérieurs préfabriqués pour abriter deux véhicules de service
- un couvert à vélos et motos sécurisé.



Lors de notre visite, nous avons pu apprécier ces nouveaux aménagements. A noter que pour accéder aux vestiaires, il est nécessaire de passer par l'entrée de l'immeuble dédiée aux locataires et d'emprunter les zones de circulation communes de l'immeuble.



Le poste d'Ecublens est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Toutefois, des employés sont présents de 06h45 à 22h00. Par contre, la Centrale de la Police de l'Ouest lausannois est ouverte 24h/24 et 7j/7 à Prilly. La police de l'ouest est atteignable au No 021 6228000.

La Commune d'Ecublens a pris en charge les investissements des locaux et la police ceux du mobilier. Un loyer symbolique est encaissé par la commune d'Ecublens qui s'occupe de l'entretien des locaux.

Quinze collaborateurs fixes ainsi que deux secrétaires qui s'occupent de la réception travaillent sur le site d'Ecublens. Il n'y a pas de cellule carcérale à Ecublens.

La CoGes s'est inquiétée de savoir si les collaborateurs étaient contents des nouveaux aménagements, ce qui nous a été confirmé par leurs supérieurs

Bureau du Conseil

Il n'y a pas eu de préavis concernant l'aménagement du bureau du Conseil car les frais ont été pris sur le budget de fonctionnement. Autrefois ce bureau était occupé par la Jeunesse d'Ecublens qui a maintenant un local au collège de la Coquerellaz. Des toilettes existaient déjà mais un coin cuisine a été créé.

Les locaux disponibles sont :

- un bureau pour le travailleur social de proximité, M. Wenger (entrée sud du bâtiment),
- un local qui va être attribué au comité du Conseil des jeunes,
- un local pour le bureau du Conseil,
- des toilettes,
- un coin cuisine.

Dans le local du bureau du Conseil il y a les archives des dernières années.

Lors de notre visite, la CoGes a relevé qu'un travail magnifique de création a été fait pour le bureau du Conseil.

Remarque : nous trouvons dommage que ce bureau ne soit pas plus utilisé. En effet, le bureau du conseil ne se rencontre qu'une dizaine de fois par année.



Voeu 1 La CoGes suggère que le bureau du Conseil soit aussi mis à la disposition d'autres groupes (éventuellement des petits partis pour préparer les séances du Conseil communal, voire de la CoGes ou la CoFin pour pouvoir archiver des documents importants).

Casiers du Pontet

En date du 8 février 2018, la CoGes a été reçue par M. Menoud, Chef du Service des Bâtiments, Epuration des eaux, Développement durable (SBED), au collège du Pontet. Mmes Petoud, Manzini (Municipales) et Mme Menétrey (Cheffe du service administratif) se sont excusées.

La CoGes souhaitait voir les nouveaux casiers installés dans les collèges de Mars, Jupiter et Vénus, selon le préavis 2015/06.

M. Menoud nous rappelle que la demande d'installation de nouveaux casiers venait des élèves, des enseignants et de la Direction des Ecoles. En effet, comme les élèves du secondaire effectuent de nombreux changements de classes, cela les oblige à transporter avec eux beaucoup de matériel, parfois très lourd. Ces nouveaux casiers permettent aux élèves de garder leurs affaires dans des lieux sûrs, en dehors de leur salle de classe.

La commune a choisi de faire un appel d'offres public sur invitation, vu le montant du préavis.

Un bureau externe a assisté la Commune dans ces démarches. M. Menoud nous a informé que dorénavant cela ne serait plus nécessaire pour ce genre de projet suite à l'engagement de personnel supplémentaire au sein de son service.

Ce projet a nécessité une analyse pour chercher les endroits adéquats.

Quand cela était possible, les nouveaux casiers ont été installés dans les niches existantes (photo de gauche) afin de ne pas réduire la largeur des couloirs.



Le choix de la commune s'est porté sur des casiers en bois peint, car les métalliques se détériorent plus facilement.

La CoGes constate que plusieurs serrures tournent dans le vide et se pose la question de la qualité des matériaux utilisés pour ces fermants qui se plient dès que l'élève ferme la porte un peu brusquement. En effet, dans certaines classes, plus de la moitié des casiers sont ouverts alors qu'ils étaient prévus pour que les élèves n'aient pas à transporter leurs affaires à chaque changement de classe.



Chaque année, lors des grands nettoyages d'été, les concierges réparent ces serrures à cadenas. M. Menoud nous explique qu'il n'y a jamais de garantie sur les fermants et que ceux choisis par la Commune sont les mêmes que ceux du Gymnase de la Broye.

Actuellement, les élèves des 4 dernières années scolaires ont un casier personnel. Par contre, les plus jeunes (collège Saturne) n'ont pas de casiers car ces élèves ne changent pas de classe et leurs vestiaires sont situés dans les salles de classe. Il n'y a dès lors pas de possibilité de vols de leurs vestes ou affaires personnelles.

Chaque élève a la responsabilité de son casier et doit le sécuriser par un cadenas personnel.

La commune aura dépensé CHF 299'397.90 pour la réalisation de ces 681 casiers (pour rappel le montant du préavis était de CHF 304'00.00. Le coût moyen par casier est d'env. CHF 440.-

Pour finir, la CoGes demande si elle peut avoir un décompte concernant la consommation du chauffage à gaz par bâtiment. M. Menoud nous informe qu'il nous le fera parvenir tout en rappelant que le collège de Mars n'a pas encore été isolé. Ce décompte nous a été transmis à fin mai 2018 mais la CoGes n'a pu l'examiner pour le présent rapport.

Voeu 2 La CoGes souhaite que la Commune trouve une solution avec le fournisseur des serrures des nouveaux casiers du collège du Pontet pour que tous les casiers soient utilisables en permanence.

Rencontre concernant l'Accueil pour enfants en milieu scolaire – APEMS

En date du 13 avril 2018, la CoGes a rencontré, dans le nouvel APEMS de la Coquerellaz, Mme Manzini, Municipale du Service des Affaires sociales et scolaires, accueil de jour, aînés, logement, Mme Cornut-Massard, Directrice de l'APEMS de la Coquerellaz et Mme Menétrey, Cheffe du Service administratif des écoles.

Le but de la rencontre était de prendre connaissance du fonctionnement de l'APEMS de la Coquerellaz (préavis 2015/19).

Cet APEMS a ouvert à la rentrée 2017. Il offre 60 places pour des enfants de 4 à 11 ans. Cela représente env. 90 enfants accueillis par semaine.

Les heures d'ouverture sont de 07h00 à 08h30 et de 11h45 à 18h15.

Par conséquent, le personnel a des horaires coupés.



Les parents doivent au minimum choisir deux plages horaires.

Découpage de la semaine :

07h00 - 08h30
11h45 - 13h45
13h45 - 15h15
15h15 – 18h15

Comme il y a une très forte demande pour les repas de midi, la Commune a choisi également de garder ouvert le réfectoire qui se trouve dans le collège de la Coquerellaz. D'ailleurs celui-ci ne demande pas de personnel formé. Environ 60 enfants mangent, par tournus, dans ce réfectoire de 60 places. Les repas sont livrés par un prestataire externe.

Pour rappel, il existe un 2^e APEMS au CSCE de 36 places. Celui-ci sera transféré au nouveau collège du Croset-Parc pour la rentrée 2019.

L'accessibilité à une place d'accueil dans un APEMS est soumise au règlement de l'AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois). Les critères de priorités sont par exemple, famille monoparentale avec parent ayant un emploi, famille dont les deux parents travaillent, etc. (Pour plus de détails : <https://www.ajesol.ch/>).

Dans les comptes 2017, les charges brutes sont réparties de la manière suivante :

- 30 % pour la Commune
- 40 % pour les parents
- 30 % pour la Fondation de l'accueil de jours des enfants « FAJE » (subvention + aide au démarrage).

A noter que toutes les communes du canton versent chaque année un montant de CHF 5.- par habitant à la FAJE.

L'AJESOL gère toute la partie financière. La part à la charge de la Commune pour 2017 est de CHF 119'849.74.

De janvier à juin 2017, 9 personnes travaillaient à l'APEMS du CSCE. Depuis l'ouverture de l'APEMS de la Coquerellaz, 5 personnes travaillent au CSCE et 8 personnes à la Coquerellaz.

Même si l'APEMS n'est ouvert que 38 semaines par année, le temps de travail des employés est annualisé et leur salaire versé mensuellement.

Pour information, un repas pris au réfectoire coûte entre CHF 4.70 et CHF 15.20 tandis qu'un repas à l'APEMS coûte CHF 7.- auquel il faut ajouter les frais d'encadrement.

A l'APEMS, les élèves peuvent faire leurs devoirs mais cela n'est pas une obligation. Cette décision est prise en accord avec les parents. Par contre, ceci n'est pas un appui scolaire.

Pour la rentrée scolaire 2018, la Commune pourrait devoir refuser des enfants à l'APEMS du CSCE.

Pour les repas servis dans les APEMS et les garderies, la Commune a choisi de ne pas avoir le même prestataire pour toutes les structures. Croq Midi et Concordance sont deux des prestataires qui livrent les repas à Ecublens. Au premier service, les enfants sont servis de tout mais n'ont pas l'obligation de finir leur assiette. Au 2^e service, ils peuvent choisir. Les repas sont livrés vers 10h30 et sont gardés au chaud jusqu'à l'arrivée des enfants. L'appartenance religieuse ou les problèmes d'allergies (sans gluten, sans lactose, etc.) sont pris en compte.

Si la Commune souhaite augmenter son offre, elle doit en faire une demande à l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). L'augmentation se fait par tranches de 12 enfants, correspondant à une personne d'encadrement de plus.

La couverture du déficit est prise en charge par la Commune pour les enfants d'Ecublens; par conséquent, l'augmentation du déficit est à mettre en parallèle avec l'augmentation des places d'accueil offertes. Le taux de couverture (le nombre de places offertes par enfants de la même tranche d'âge) devrait être de 30 % pour les enfants jusqu'à 12 ans. Actuellement, ce taux n'est que de 15 %. Par contre, en ajoutant les places de réfectoire, ce taux est proche des 30 % requis pour l'accueil de midi.

Le choix de transférer l'APEMS du CSCE au nouveau collège du Croset-Parc est motivé d'une part pour éviter les déplacements des enfants et d'autre part pour bénéficier de locaux plus adaptés. Toutefois, le CSCE aura toujours un réfectoire ouvert pour les repas de midi, mais les locaux seront disponibles dès 14h30 pour d'autres activités.

La capacité des réfectoires de la Commune est :

- 36 places au CSCE,
- 60 places à la Coquerellaz,
- 60 places au Pontet,
- 24 places à Epenex.

Accueil familial de jour (AFJ)

Le réseau de l'AFJ qui regroupe Chavannes-près-Renens, Saint-Sulpice et Ecublens compte en moyenne 45 accueillantes (anciennement mamans de jour), dont 25 à Ecublens.

Les parents paient les frais de garde directement à la Commune selon des barèmes qui tiennent compte de leurs revenus. Le tarif peut aller de CHF 1.00 à CHF 5.50 de l'heure. A cela, il peut être ajouté le prix du déjeuner, du repas, etc. Les accueillantes en milieu familial sont payées par la Commune qui comble les déficits entre le tarif horaire facturé aux parents et le salaire à l'heure de l'accueillante. Selon le revenu annuel, elles sont affiliées à la LPP.

Il existe une petite liste d'attente pour l'AFJ.

Pour pouvoir être accueillante en milieu familial agréée il faut, entre autres, fournir un extrait de son casier judiciaire.

Selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la Commune devrait offrir des places de garde aussi aux enfants de 7P et 8P (11-12 ans). La Commune a 3 ans pour se mettre en conformité, à savoir offrir une offre d'accueil pour cette tranche d'âge.

La CoGes constate que la nouvelle structure de la Coquerellaz est en adéquation avec la demande. Elle regrette toutefois que pendant 1 an, plusieurs familles ne vont pas avoir de place à l'APEMS du CSCE; néanmoins elle espère que ce problème soit résolu lors de l'ouverture du nouveau collège Croset-Parc.

Rencontre avec les Ressources Humaines concernant la nouvelle grille salariale

Le 17 janvier 2018, la CoGes a rencontré M. Maeder, Syndic d'Ecublens et Mme Matti, Cheffe du Service des Ressources humaines (RH) afin de discuter de la mise en place de la nouvelle grille salariale.

La première constatation est une augmentation importante des charges dès 2015-2016 due principalement au fait que des garderies (Domino, les Petits Loups) sont devenues communales.

De plus, certains auxiliaires comme les aides de nettoyages et les personnes travaillant dans les réfectoires de la Commune ont été mensualisés au lieu d'être payés à l'heure.

Les patrouilleurs scolaires et les responsables des devoirs surveillés font encore partie du personnel auxiliaire.

La nouvelle grille salariale est compétitive. Un effort a été fait pour le personnel travaillant pour la petite enfance car les salaires étaient trop bas.

Cette grille va dorénavant être évaluée tous les 5 ans. Elle est basée sur 2014. Les salaires augmentent assez rapidement au début, puis faiblement dès 45 ans et finissent pas stagner.

Certaines personnes peuvent être au-dessus, voire au-dessous de la ligne médiane selon le mérite ou la satisfaction donnée.

Si un employé fait correctement son travail, son salaire correspondra à la ligne médiane, mais s'il le mérite, il pourrait être un peu au-dessus.

Une prime peut être accordée pour une charge supplémentaire ou pour le remplacement d'un supérieur absent.

Les employés qui se trouvaient trop bas selon la nouvelle grille sont remis peu à peu sur la ligne médiane. Cette adaptation se fait sur plusieurs années.

Chaque employé ayant droit à un rattrapage en a été informé à fin 2016. Tous les employés ont été reçu par Mme Matti ou par un de ses collègues des RH.

Avec l'ancien système, Mme Matti devait faire une estimation du budget sans prendre en considération les évaluations qui avaient lieu en automne; le budget était par conséquent moins précis. Maintenant, les évaluations se font toutes au printemps (délai 31 mai pour envoyer les documents aux RH) ce qui permet l'élaboration d'un budget plus précis.

Au 31 décembre 2017, la Commune d'Ecublens comptait 202 employés dont 15 apprentis et 14 personnes payées à l'heure (150.12 EPT). Au total, il y a 10 Chefs de service.

Tous les employés timbrent mis à part les Chefs de Service.

Les heures supplémentaires sont reprises en vacances sauf dans les garderies. Le nombre d'heures supplémentaires au 31 décembre était de 4'274 soit une moyenne de 21.5 heures par collaborateur.

Les heures bloquées sont : 08h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30. L'horaire de travail est de 40 heures par semaine.

Des primes de fidélité sont offertes dès 10 ans de service.

Les vacances sont fixées en accord avec le Chef de Service, puis transmises aux RH qui les introduisent dans le logiciel.

Il existe 9 timbreuses fixes et des timbreuses GSM.

Deux personnes sont de piquet pour les travaux/bâtiments.

Les conflits sont normalement gérés au sein du service mais parfois aux Ressources Humaines ou avec le Syndic.

Le taux de rotation de notre Commune est de 8.62 % en 2017. Il est plus élevé qu'en 2016 (6.15 %) essentiellement en raison de la communalisation d'une garderie. A titre de comparaison, le taux des communes voisines pour 2017 était : Bussigny (3.7 %), Chavannes (13.5), Morges (8.89).

Rencontre avec le Service des routes au sujet du préavis « Larges pièces »

La CoGes a rencontré le 17 janvier 2018 M. Cavalli (Municipal), M. Morano, Chef de service et MM. Meylan et Luthi du Service des travaux.

La CoGes a souhaité rencontrer des responsables du service des travaux afin d'obtenir quelques renseignements concernant le préavis 2014/12 qui concernait le giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre) et une nouvelle route de desserte dans la zone industrielle des Larges Pièces.

En effet, la réalisation finale ne correspondait pas exactement au préavis.

M. Morano nous a expliqué que lors du projet de base, la Commune souhaitait réaliser un giratoire. Toutefois, la Migros avait demandé à la Commune de réaliser plutôt un carrefour traditionnel. A la fin des travaux, la Migros et les transporteurs qui utilisaient ce nouveau carrefour ont remarqué que cette nouvelle réalisation permettait aux voitures de rouler très vite. Dès lors, ils ont constaté que l'idée du giratoire était meilleure.



Pour effectuer ce giratoire, la Migros et la Jowa ont offert à la Commune les emprises nécessaires qui se trouvaient sur leur terrain.

Ce préavis n'étant pas terminé, nous n'avons pas encore de chiffres définitifs. Toutefois, M. Morano nous a informé que sur le total de 2.67 millions que va coûter cette réalisation, un demi-million a été payé par la Migros, env. CHF 400'000.- par le Canton et CHF 200'000.- sur le budget de la mobilité douce.

Les mêmes entreprises qui avaient réalisé le carrefour ont été choisies pour le giratoire. Une superstructure a dû être ajoutée pour créer ce giratoire. Le dimensionnement est correct ; il a été contrôlé avec la police et des camions assez grands pour permettre le passage tout en limitant la vitesse.

Cet ouvrage devrait tenir une cinquantaine d'années. Son amortissement se fera sur 25 ans.

Toutefois, avec Migros Vaud, le Shop et la Jowa, il y a beaucoup de trafic dans ce quartier et le tapis est garanti entre 15 et 20 ans. Selon l'usure, il faudra refaire un rabottage puis poser un nouveau tapis dans une quinzaine d'années (entre CHF 40.- et CHF 50.- le m2).

La police n'a pas signalé de graves accidents depuis cette nouvelle construction. Les transporteurs et la Migros ont félicité la Commune pour cette réalisation.

Giratoire sur la RC 76

Ce giratoire se trouve sur la route cantonale. Lors de l'examen préalable, le Canton a demandé de réduire le rayon de la pastille centrale. Toutefois, vu la pente de la route, le passage est difficile pour les camions, motif pour lequel la Commune a décidé après coup d'enlever, à son compte, des pavés et de mettre du béton armé.



Questions d'ordre général

Q : Pourquoi la réalisation d'une route s'effectue toujours en 2 étapes ?

R : M. Morano nous explique que si l'installation est profonde, il faut laisser le terrain se tasser avant la pose du tapis.

Q : Pourquoi le giratoire à côté du centre EVAM n'est-il pas éclairé ?

R : La réponse qui nous été donnée est que ce giratoire est provisoire jusqu'à la jonction autoroutière.

Q : Pourquoi installer des trottoirs à angle droit sur le Tir Fédéral et ne sont-ils pas dangereux pour les cyclistes ?

R : La réponse du Service des travaux « ST » est que ces trottoirs ne sont pas plus dangereux pour les cyclistes et protègent plus les piétons.

Q : Pourquoi le chemin de la Plantaz, qui est limité à 30 km/heure et où ne passent jamais de camions, a-t-il dû être raboté et le tapis refait ?

R : La réponse reçue est que si la Commune intervient tardivement dans une rénovation et qu'il y a des pénétrations d'eau, les coûts peuvent être beaucoup plus conséquents car cela va demander une intervention avec purges.

Q : Pourquoi a-t-on préféré introduire un prestataire pour le ramassage des ordures ?

R : Comme d'une part le camion arrivait au bout et que le prix d'un nouveau camion aurait coûté CHF 450'000.- à la Commune et que d'autre part le chauffeur du camion arrivait à la retraite, la Commune a choisi ce système d'autant plus que depuis l'introduction de la taxe au sac, le ramassage ne se faisait plus que deux fois par semaine. Par conséquent, en externalisant ce ramassage Ecublens économise CHF 100'000.- par an.

Salage de la Commune

Une fois par année, les autorités rencontrent les TL et les autres communes pour se répartir les travaux de salage des routes touchant plusieurs communes. Il existe aussi une convention avec le Canton de Vaud pour les routes cantonales qui passent sur notre Commune. Par exemple, la route de Vallaire qui est cantonale est déneigée par la Commune mais en contrepartie le Canton déneige certaines routes communales qui sont proches des routes cantonales. L'EPFL est en charge de déneiger les routes sur son territoire, ce qui ne semble pas toujours être le cas en temps et en heure.

Sur notre Commune, 7 personnes sont de piquet pendant l'hiver. Un responsable se réveille à 03h00 du matin pour vérifier l'état des routes et si les routes ont besoin d'être déneigées, il avertit ses collègues (entre 5 et 7 personnes). Vingt-trois personnes (y compris les apprentis) travaillent dans ce service.

La saleuse est réglée à 10 gr. au m², mais elle peut également être réglée manuellement. Par exemple, pour la route du Villars, elle serait réglée à 12 gr. au m². S'il y a peu de gel (ruissellement), une trace blanche peut rester sur les trottoirs, ce qui ne signifie pas qu'il y a eu trop de salage.

Il existe un plan des routes de la Commune avec le niveau des priorités (voir image ci-dessous)



Certaines routes sont déneigées toute la semaine et d'autres seulement du lundi au vendredi. Quelques chemins sont même déneigés à la main. Par contre, la Commune ne déneige pas les chemins privés.

La priorité est toujours donnée aux circuits des TL ou des MBC (en bleu sur l'image). En moyenne la Commune utilise 55 tonnes de sel par année.

Rencontre avec les responsables des subsides alloués aux sociétés sportives et les répartitions des salles

Le 7 février 2018, la CoGes a rencontré Mmes Petoud et Pittet-Blanchette (Municipales) et MM. Menoud, Chef de Service du SBED et Fuchs, Administrateur des salles et infrastructures communales afin de discuter sur la répartition des salles communales et des subsides alloués

La CoGes a souhaité rencontrer la Commune suite au rapport présenté à la Commission de Gestion en 2013 par M. Micelli (ancien Chef du Service de la culture et des sports).

En préambule, la Municipalité nous informe que ce rapport aurait dû préalablement passer devant elle, ce qui n'avait pas été le cas.

Depuis 2013, la Commune a entrepris les démarches suivantes :

- engagement de M. Fuchs pour administrer les salles communales et la gestion centralisée des clés,
- définition d'une marche à suivre entre les deux services concernés par les salles, à savoir le SBED et le Service de la culture,
- création de formulaires pour faciliter les demandes des sociétés locales,
- création de formulaires « demandes de location »,
- mise à jour de la liste de toutes les sociétés qui ont un prêt à usage, un bail à loyer ou une convention,
- convention avec l'USL qui devrait être signée en 2018,
- création de nouvelles Directives relatives au subventionnement des sociétés sportives membre de l'USL.

Les nouveautés ont été présentées aux sociétés locales en mai 2017. La CoGes regrette que certaines améliorations annoncées lors de cette séance ne soient toujours pas en fonction, comme par exemple :

- création d'une page WEB pour les sociétés locales,
- mise à disposition des documents envoyés aux sociétés sur le site de la Commune, soit au format PDF, soit en ligne.

La veille de notre rencontre, à savoir le 6 février 2018, la Commune a invité les sociétés locales, membres de l'USL, à une rencontre et leur a remis les nouvelles directives concernant les subventions. Pour certaines, le montant va légèrement augmenter car dorénavant la Commune tient compte des juniors inscrits dans la société locale et donnera un supplément si la société a des moniteurs agréés « Jeunesse et Sport ».

Mme Pittet-Blanchette a ainsi finalisé le règlement concernant la partie pécuniaire. Toutefois, l'aide apportée à certaines sociétés en nature (par exemple des travaux d'entretien de terrains de sport) n'a pas été quantifiée dans les subsides accordés aux sociétés locales. Selon la Commune, les prestations en nature, non pécuniaires, ne sont pas quantifiables et sont difficilement comparables entre les différentes sociétés. Par exemple, il est impossible de quantifier la consommation d'énergie par société.

Dans tous les cas, la Commune a la volonté politique de continuer à aider les sociétés locales en nature.

Grâce au travail effectué par M. Fuchs concernant l'optimisation des salles de gymnastique, la Commune n'a plus besoin de payer de location à d'autres communes.

Chaque société donne ses besoins à l'administrateur des salles pour qu'il puisse organiser l'occupation des locaux et faire les plannings. De plus, un contact entre les Comités ou les entraîneurs et M. Fuchs a permis d'optimiser l'occupation des salles et de diminuer les réservations caduques.

En 2017, la Commune a pu satisfaire toutes les demandes des sociétés (par exemple le Badminton a pu obtenir la salle de la Coquerellaz, en plus de celle de Saturne).

Certaines sociétés privées paient une location pour des salles de gymnastique, selon les tarifs ci-dessous :

Coquerellaz (grande salle de gymnastique)	CHF 50.00/heure
Coquerellaz (petite salle de rythmique)	CHF 12.00/heure
Croset (grande salle de gymnastique)	CHF 50.00/heure
Epenex (petite salle de gymnastique)	CHF 40.00/heure
Saturne (petite salle de gymnastique)	CHF 40.00/heure
Piscine (Renens ou Morges natation)	CHF 26.00/heure

Si un junior pratique un sport dans une société hors d'Ecublens (par exemple du hockey), la Commune verse entre CHF 25.00 et CHF 50.00 à la société sportive qui l'accueille, si celle-ci en fait la demande.

Les sociétés locales, membres de l'USL, doivent toutes donner à la Commune les procès-verbaux (PV) de leurs Assemblées générales et leurs comptes. Le Service de la Culture demande à l'USL si les sociétés locales remplissent bien les conditions pour rester membres de l'USL. L'USL est responsable de contrôler si ses membres respectent leurs obligations.

En cas de dégâts ou de non-remise en place des locaux prêtés, les concierges avisent le responsable des salles qui écrit, avertit la société ou envoie une facture en cas de gros dégâts. De plus, il avise le Service de la Culture qui peut en parler lors des assemblées générales.

Il arrive que des sociétés bloquent les portes d'entrée des bâtiments en position ouverte pour faciliter l'accès de leurs membres à la salle. Cela occasionne des problèmes de sécurité dans les locaux. Quand M. Fuchs est au courant de ceci, il peut adapter les ouvertures des portes grâce aux gâches automatiques. Il n'y a jamais de location pendant les vacances scolaires, ceci pour permettre le nettoyage des locaux.

Les sociétés locales ont soit un contrat de prêt à usage, soit un contrat de bail, soit une convention, selon leur statut. En 2017, 22 sociétés sont inscrites à l'USL.

Les subventions allouées aux sociétés membres de l'USL sont de :

- Sociétés culturelles :	CHF	11'800.00
- Sociétés sportives :	CHF	29'900.00
- Sportifs d'élite :	CHF	9'000.00

Toutes les autorisations sont accordées par le Service de la Jeunesse, en accord avec le SBED. Pour rappel, les nouvelles directives n'entreront en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2019.

Voeu 3 La CoGes souhaite que la Commune crée, comme promis en 2017, une page WEB pour les sociétés locales où elles pourront trouver les documents concernant leurs besoins.

Préavis examinés durant l'année 2016-2017

La Commission de gestion a examiné les comptes correspondant aux préavis clôturés suivants. Ils sont classés ci-dessous par ordre d'ancienneté :

06/2008

Assainissement dans le secteur chemin du Coteau et chemin de Veilloud

Bilan final :

• préavis :	Fr.	493'000.00
• dépense :	Fr.	447'189.81
• moins-value :	Fr.	45'810.19

12/2009

Extension du système d'information du territoire - SIT

Bilan final :

• préavis :	Fr.	175'000.00
• dépense :	Fr.	178'157.55
• plus-value :	Fr.	3'157.55

17/2009

Réseau communal d'évacuation des eaux - Collecteur d'eaux usées "En Verney" - Remplacement d'un tronçon

Bilan final :

• préavis :	Fr.	128'000.00
• dépense :	Fr.	78'899.35
• moins-value :	Fr.	49'100.65

10/2010 + 12/2012

Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit et Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande d'un crédit d'étude complémentaire

Bilan final :

• préavis : 10/2010	Fr.	87'500.00
• préavis compl. 12/2012	Fr.	36'000.00
• dépense :	Fr.	121'309.75
• moins-value :	Fr.	2190.25

15/2010

Réseau communal d'évacuation des eaux Chemin du Bugnon, mise en séparatif

Bilan final :

• préavis :	Fr.	245'000.00
• dépense :	Fr.	241'660.75
• moins-value :	Fr.	3'339.25

20/2010

Construction du centre socioculturel du Croset - Demande d'un crédit de construction

Bilan final :

• préavis :	Fr.	15'850'000.00
• moins-value :	Fr.	9'528.91
• coût final pour la commune :	Fr.	15'840'471.09

Bien que ce préavis ne soit pas encore clôturé à cause de la statue qui est en cours de réalisation depuis 2013, la CoGes a décidé de le vérifier.

Les participations de tiers et les subventions seront mentionnées lors du décompte de clôture.

19/2011

Réseau communal d'évacuation des eaux, remplacement des collecteurs eaux claires et usées, chemin des Vignes - Demande de crédit

Bilan final :

• préavis :	Fr.	245'000.00
• dépense :	Fr.	228'621.25
• moins-value :	Fr.	16'378.75

La CoGes a constaté que des bordures ont été changées alors que cela ne figurait pas dans ce préavis ! Elle a donc demandé pourquoi avoir choisi des bordures en granit au lieu de béton ?

La réponse reçue est que cette demande est arrivée en cours de chantier de la part du service des travaux qui a suggéré qu'il fallait mettre des bordures en granit au lieu de béton pour que l'eau soit mieux guidée. De plus ce matériau serait plus durable.

07/2012

Réfection des serres communales - Demande de crédit

Bilan final :

• préavis :	Fr.	593'000.00
• dépense :	Fr.	581'239.55
• moins-value :	Fr.	11'760.45

08/2012

Réseau 2012 des transports publics, aménagement des infrastructures - Demande de crédit

Bilan final :

• préavis :	Fr.	450'000.00
• dépense :	Fr.	379'581.25
• moins-value :	Fr.	70'418.75
• Participation de tiers	Fr.	10'647.80
• coût final pour la commune :	Fr.	368'933.45

09/2013

Secteur Renges-Venoge: études tests et image directrice - Demande de crédit

Bilan final :

• préavis :	Fr.	150'000.00
• dépense :	Fr.	133'873.75
• moins-value :	Fr.	16'126.25

05/2014

Immeuble route du Bois 2-4 – Nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l’Ouest lausannois – Demande d’un crédit de construction

Bilan final :

• préavis :	Fr.	240'000.00
• dépense :	Fr.	222'616.10
• moins-value :	Fr.	17'383.90

10/2014

Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Blancherie/Concorde (pas révisé car préavis intercommunal)

14/2014

Réfection de la chaussée, des ouvrages (grilles) de récolte des eaux claires et assainissement du bruit routier de la rue du Villars et de l’embranchement sur le chemin de Veilloud - Demande de crédit de construction

Bilan final :

• préavis :	Fr.	500'000.00
• dépense :	Fr.	456'530.80
• moins-value :	Fr.	43'469.20
• subvention cantonale	Fr.	87'439.15
• coût final pour la commune :	Fr.	369'091.65

14/2014

Projet de réfection des grilles de récolte des eaux claires

Bilan final :

• préavis :	Fr.	74'000.00
• dépense :	Fr.	36'121.90
• moins-value :	Fr.	37'878.10

17/2015

Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute (pas révisé car préavis intercommunal)

03/2016

Remplacement du véhicule de marque Unimog U900 – Demande de crédit

Bilan final :

• préavis :	Fr.	269'000.00
• dépense :	Fr.	262'937.10
• moins-value :	Fr.	6'062.90
• reprise ancien véhicule	Fr.	19'527.10
• coût final pour la commune :	Fr.	243'410.00

Remarques sur les préavis présentés

Q : Pourquoi certains préavis concernant des travaux en lien avec l'épuration sont présentés avec la TVA alors que celle-ci est toujours récupérée ?

R : Il s'agit d'une pratique ancienne qui a été corrigée en 2017.

Conclusion

En règle générale, l'ensemble des pièces produites dans ces préavis a été contrôlée et n'a soulevé que peu de questions de la part de la CoGes qui a toujours reçu des réponses à toutes ses demandes.

Toutefois, la CoGes regrette de ne pas trouver toujours un tableau récapitulatif correspondant aux CFC des préavis, montant estimé, montant réel, différence et explications de la différence si celle-ci est significative.

Comptes communaux 2017

Présentations des comptes communaux et intercommunaux

Les comptes de l'exercice 2017 sont plus favorables que prévu. Ils présentent un excédent de revenus de CHF 2'916'472.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 706'600.- avant prélèvement dans la réserve générale. L'amélioration de CHF 3.6 mios résulte de nombreuses variations qui sont présentées en détail au point 2.0 (page 6 des comptes).

Le Conseil d'Etat ayant maintenu son intention d'introduire la RIE III vaudoise au 1er janvier 2019, malgré le rejet de la version fédérale, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de CHF 1.5 mio à une réserve spécifique afin de compenser le manque à gagner le moment venu (voir page 8 des comptes).

Remarque de la fiduciaire sur la RIE III

Cette réforme n'ayant pas abouti au niveau fédéral (refus par le peuple le 12 février 2017), le canton de Vaud ne pourra pas encaisser de compensation fédérale ni la hausse des contributions des sociétés à statuts spéciaux, donc une diminution des revenus fiscaux dès le 1^{er} janvier 2019 est attendue. Afin d'anticiper au mieux cette diminution, la commune a décidé de créer un fonds de réserve relatif à cette réforme.

Parmi toutes les variations, quelques-unes méritent d'être mises en évidence. Voici quelques-unes des plus importantes par natures :

- « Biens, services et marchandises » de – 1'057'552
- « Particip. à des collectivités pub. » de – 1'532'516

(Réf. Page 6 tableau 2.1 des comptes 2017)

La marge d'autofinancement est également positive. Prévue à CHF 1.7 mio, elle atteint CHF 4.9 mios, soit une amélioration de CHF 3.2 mios. Les dépenses nettes d'investissement (DNI) sont quant à elles bien inférieures aux prévisions. Elles atteignent CHF 7.7 mios pour une planification à CHF 15.5 mios (49.7%). En conséquence, l'insuffisance de financement prévue à hauteur de CHF 13.8 mios (15.5 - 1.7) n'est finalement que de CHF 2.8 mios (7.7 - 4.9)

Comptes intercommunaux

Les comptes intercommunaux ne présentent aucune remarque particulière.

Présentation du rapport de la fiduciaire Fidinter S.A

Les comptes annuels ont été établis sur la base des valeurs de continuation, en conformité avec la loi et le Règlement sur la Comptabilité des Communes du Canton de Vaud.

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2017 se soldent par un excédent de recettes de CHF 2'916'472 avant attribution à la réserve générale et une marge autofinancement de CHF 4'880'610.

Suivi des recommandations de la Fiduciaire

- 1) Le CCP est au nom de la Commune d'Ecublens mais ne figure pas dans les liquidités de cette dernière. Nous recommandons de faire figurer ce compte dans les comptes communaux.

Ce compte figurant distinctement au bilan sous le n° 9100.14, nous considérons ce point comme régularisé.

- 2) Afin que les cadeaux pour départs à la retraite soient soumis aux charges sociales, nous vous recommandons de modifier les paramètres de votre logiciel salaire pour que ces primes soient soumises conformément à l'art 7, let 3 RAVS.

Les paramètres ayant été modifiés, nous considérons ce point comme régularisé.

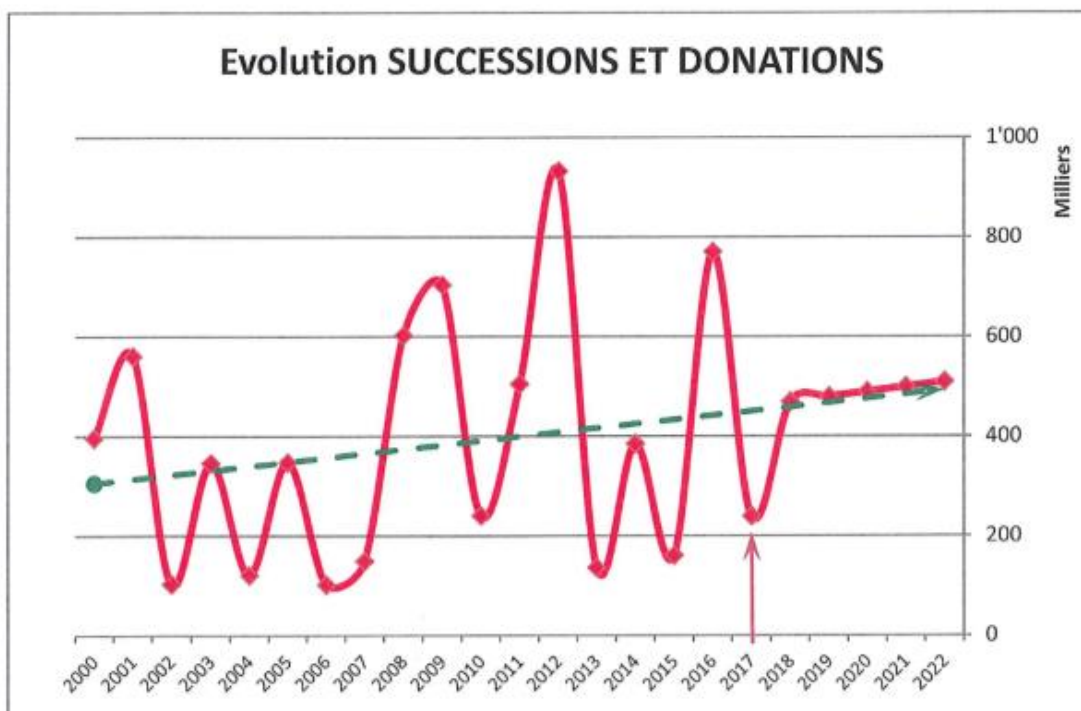
Pour conclure, la fiduciaire donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2017, tels qu'ils sont présentés.

Questions écrites

Rencontre avec la Municipalité

Durant cette année, la CoGes a posé plus d'une centaine de questions à la Municipalité et elle souhaite en retranscrire certaines à l'attention du lecteur.

Nous avons demandé l'évolution dans le temps du compte 210.4050 « impôt sur les successions et les donations ». La Municipalité nous a fourni le graphique parlant suivant, qui comprend aussi une courbe de tendance permettant de faire une projection moyenne dans un futur proche.



Q : Pouvez-vous nous fournir le plan de la commune pour les personnes à mobilité réduite ? Où sont les aménagements spéciaux pour chaise roulante ?

R : Il n'existe pas de plan des aménagements. L'ensemble des nouveaux aménagements sur le domaine public tend à favoriser les personnes à mobilité réduite.

Q : Qui a décidé de l'achat des radars pédagogiques de prévention installés en 2017 ?

R : L'achat d'un radar pédagogique installé au chemin du Bochet a été inclus dans le projet de réaménagement dudit chemin (préavis n° 2015/05). Cette acquisition s'est faite par le service des travaux. Quant aux deux radars pédagogiques installés à demeure à la route de la Brûlée, leur achat a été proposé à la Municipalité par la voix de M. Farine.

Q : A quoi en est-on du rapport sur l'accident du CSCE ?

R : Le Ministère public n'ayant pas encore clos son instruction, aucun "rapport" n'est parvenu à la Municipalité, laquelle est, actuellement, soumise au secret de l'enquête.

Q : Quels sont les critères d'adjudication des crédits d'étude ?

R : Cela dépend de la valeur du marché de service estimé et du type de procédure marché public appliqué (appel d'offres d'honoraires, concours ou mandat d'étude parallèle). Par exemple, en cas d'appel d'offres en procédure ouverte, les critères suivants peuvent être appliqués :

1. Critère du prix
2. Références des personnes-clés
3. Intention du projet
 - a. Compréhension de la problématique et des enjeux du projet
 - b. Principes et axes de réflexion du projet
 - c. Manière de prendre en compte l'objectif de coût
4. Ressources et volume de travail
 - a. Organisation
 - b. Crédibilité de l'estimation du volume de travail
 - c. Effectif et disponibilité pour l'exécution du mandat ou selon le type

Q : Quelle partie du plan lumière a été effectué en 2017 ?

R : Le remplacement des luminaires de la partie piétonne du chemin des Vignes fait partie de l'étape 1 du plan lumière (Cheminement piéton Croset).

Le remplacement des lanternes Montparnasse du chemin de la Colline fait également partie de l'étape 1.

Le remplacement des autres luminaires de la Colline et de la Planta fait partie de l'étape 2 (Quartier Sud).

Q : Lors de changements d'infrastructure publique, quelle réflexion est faite pour réutiliser le mobilier urbain (lampadaires, bac à fleurs, banc, etc.) ? Tient-on compte des zones/vieux village à sauvegarder ?

R : Les mâts des luminaires ainsi que les luminaires qui sont encore en bon état sont conservés pour faire des remplacements lors de pannes. Nos bancs métalliques ont une durabilité très importante. Le choix du mobilier urbain tient toujours compte de l'emplacement, du milieu construit et de son intégration.

Q : Quand seront réinstallés des jeux à la Coquerellaz, pour remplacer ceux enlevés lors des derniers travaux ?

R : Il ne s'agissait pas de jeux, mais d'installations sportives qui ne répondaient plus aux normes de sécurité. De plus ces dernières se situaient devant l'entrée du nouveau bâtiment APEMS. Il n'était pas prévu de les remplacer dans le préavis 2017/01 - "Réfection et réaménagement de la zone de sport et du chemin d'accès de la Coquerellaz". De plus, la place de jeux située juste au-dessus est accessible au public.

Q : La Municipalité a-t-elle songé à installer un défibrillateur dans le bâtiment de la piscine ? Allez-vous augmenté la dotation en 2017 ?

R : Après avoir posé la question au département général de l'enseignement obligatoire (DGEO), la direction des écoles a pu confirmer au Service des Bâtiments que la pose de défibrillateurs dans les salles gymnastique et les locaux scolaires n'est pas nécessaire. Toutefois, au vu de l'occupation du bâtiment par des sociétés locales, la pose d'un défibrillateur sera étudiée dans le cadre du budget 2018.

Voeu 4 La CoGes souhaite que la Municipalité installe des jeux adaptés aux enfants de plus de 8 ans à la Coquerellaz, afin de compléter les jeux présents qui sont tous des jeux d'équipe.

Q : Quel est le nombre d'entreprises (personnes morales) sises sur la commune ? Combien d'entre elles sont exonérées d'impôt par décision cantonale ? La proportion d'entreprises exonérées correspond-elle aux autres communes de taille comparable ?

R : Selon les dernières données à disposition, soit le rôle des impôts des personnes morales au 31 décembre 2016, il y a 720 sociétés domiciliées à Ecublens. Actuellement, 20 sociétés, principalement des start-up domiciliées au PSE, sont au bénéfice d'une exonération décidée par le Canton. Aucune information n'est disponible pour établir des comparaisons avec d'autres communes.

Q : Organisez-vous des exercices d'évacuation dans les écoles et dans les garderies ? Si oui, à quelle fréquence ?

R : Un exercice d'évacuation du Centre Socioculturel est organisé chaque année en automne. Concernant les établissements scolaires, et selon les dernières directives de la DGEO, les exercices doivent être organisés par la direction des écoles et non pas par le propriétaire du bâtiment. Néanmoins, en collaboration avec la direction des écoles, des exercices sont d'ores et déjà planifiés pour avril 2018 par le Service des bâtiments.

Q : Quelle est la fréquentation de la déchetterie depuis que nous utilisons des badges ?

R : Voici la statistique du nombre de passages par année :

2007	8399 clients
2008	10162 clients
2009	10785 clients
2010	10461 clients
2011	15978 clients
2012	18370 clients
2013	14375 clients
2014	18281 clients (mise en place du contrôle d'accès avec les badges dès le 31.07.14)
2015	19877 clients
2016	24043 clients
2017	24926 clients

Q : Il reste beaucoup de demandes de naturalisation en cours de traitement. A quelle date ces demandes vont-elles être traitées ? Si ce n'est pas en 2018, seront-elles soumises aux anciennes conditions (sans examen de langue, etc.) ?

R : La situation a été expliquée et discutée avec les membres de la Commission de naturalisation le 27 février 2018. La Commission n'ayant pas souhaité augmenter la fréquence des auditions, ni diminuer leur durée, les demandes seront traitées selon le rythme « usuel » ; tous les candidats ayant déposé une demande de naturalisation en 2017 devraient avoir été auditionnés par la Commission de naturalisation à mi-2019. Tous les dossiers valablement déposés avant le 31 décembre 2017 seront traités selon l'ancien droit (art. 69 de la Loi sur le droit de cité vaudois du 19 décembre 2017).

De plus, le rythme de traitement des dossiers de naturalisation ne dépend pas seulement de la Commission de naturalisation, mais aussi des disponibilités de la police et des services cantonaux et fédéraux (réponse reçue oralement pour compléter la réponse écrite).

Question sur les orientations après le 2^{ème} cycle primaire

La commission a demandé à la Municipalité quelle était la proportion d'élèves orientés en VG (Voie générale), respectivement en VP (Voie pré-gymnasiale), selon leur collège de provenance. En effet, même si l'orientation est exclusivement de compétence cantonale, elle impacte les habitants de notre commune.

La Municipalité a fourni des données établies par la Direction des écoles pour les trois dernières années ; elles sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous. La réponse de la Municipalité était accompagnée du commentaire suivant :

« Ces chiffres sont sans surprise et reflètent ce que nous savions déjà ».

Tableau 1 : Orientation des élèves selon leur collège de provenance (2014-2017). Lecture du tableau : 38% des élèves de la Coquerellaz sont orientés en VG et 62% en VP, 74% des élèves du Croset sont orientés en VG et 26% en VP, etc. ; sur l'ensemble de l'établissement, 63% sont orientés en VG et 37% en VP.

Collège	Orientation 2014-17	
	VG (générale)	VP (prégymnasiale)
Coquerellaz	38%	62%
Croset	74%	26%
Epenex	79%	21%
Neptune	77%	23%
Extérieur	78%	22%
ETABLISSEMENT	63%	37%

Tableau 2 : Provenance des élèves sur l'ensemble des volées 9^{ème} à 11^{ème} (2017). Lecture du tableau : 20.6% des élèves de VG proviennent de la Coquerellaz, 41.8% du Croset, 14.1% d'Epenex, etc. ; 57.6% des élèves de VP proviennent de la Coquerellaz, 24.8% du Croset, 6.1% d'Epenex, etc.

Provenance	Provenance des volées de la 9 ^{ème} à la 11 ^{ème} année	
	VG (générale)	VP (prégymnasiale)
Coquerellaz	20.6%	57.6%
Croset	41.8%	24.8%
Epenex	14.1%	6.4%
Neptune	4.7%	2.4%
Extérieur	18.8%	8.8%

Un croisement des chiffres montre qu'environ un tiers des élèves de 9^{ème} à 11^{ème} proviennent de la Coquerellaz, un autre tiers du Croset, un sixième d'Epenex et Neptune réunis, et le sixième restant vient de l'extérieur (autre établissement vaudois, autre canton ou étranger).

Le tableau 1 est particulièrement spectaculaire, car il permet de voir que :

- env. 2/3 des élèves de la Coquerellaz sont orientés en VP,
- cette proportion tombe à env. 1/4 pour les élèves du Croset,
- et même à env. 1/5 pour les élèves d'Epenex/Neptune !

L'exemple de la Coquerellaz prouve qu'au-moins 62% d'une cohorte de jeunes ont le potentiel pour être orientés en voie pré-gymnasiale. Or seuls 26% des élèves de l'autre grand collège de l'établissement, le Croset, sont effectivement orientés en VP. Donc environ un tiers des élèves du Croset (36% en l'occurrence) ne peuvent pas réaliser leur potentiel. Et c'est encore pire pour Epenex/Neptune !

La Commission de gestion s'inquiète de cette situation. Même si les raisons ont aussi à voir avec le système scolaire et le mode de sélection – tous deux purement de compétence cantonale - la Commission estime qu'elles sont avant tout à chercher dans les conditions extra-ou parascolaires, qui, elles, relèvent de la Commune.

Voeu 5 La CoGes émet le vœu que la Municipalité fasse un diagnostic des causes de la grande inégalité dans l'orientation scolaire des jeunes, selon qu'ils habitent le Nord, le Centre ou le Sud de la Commune ; puis qu'elle mette en œuvre des mesures concrètes, seule ou en collaboration avec le Canton, pour y remédier.

Suivi des vœux 2016

La CoGes a reçu une réponse à tous les vœux de 2016. Elle a reçu à fin mai 2018 le rapport annuel 2017 sur la consommation énergétique des bâtiments communaux. Elle se réserve le droit de l'analyser en 2018.

Vœux 2017

- Voeu 1** La CoGes suggère que le bureau du Conseil soit aussi mis à la disposition d'autres groupes (éventuellement des petits partis pour préparer les séances du Conseil communal, voire de la CoGes ou la CoFin pour pouvoir archiver des documents importants).
- Voeu 2** La CoGes souhaite que la Commune trouve une solution avec le fournisseur des serrures des nouveaux casiers du collège du Pontet pour que tous les casiers soient utilisables en permanence.
- Voeu 3** La CoGes souhaite que la Commune crée, comme promis en 2017, une page WEB pour les sociétés locales où elles pourront trouver les documents concernant leurs besoins.
- Voeu 4** La CoGes souhaite que la Municipalité installe des jeux adaptés aux enfants de plus de 8 ans à la Coquerellaz, afin de compléter les jeux présents qui sont tous des jeux d'équipe.
- Voeu 5** La CoGes émet le vœu que la Municipalité fasse un diagnostic des causes de la grande inégalité dans l'orientation scolaire des jeunes, selon qu'ils habitent le Nord, le Centre ou le Sud de la Commune ; puis qu'elle mette en œuvre des mesures concrètes, seule ou en collaboration avec le Canton, pour y remédier.

Remerciements

La Commission de Gestion tient à remercier tous les Chefs de Service, ainsi que tous les collaborateurs de la commune pour la qualité de leur travail, pour les réponses reçues et pour leur disponibilité.

Des remerciements particuliers vont à :

- M. Salzmann, boursier communal, pour la précision des réponses fournies aux nombreuses questions qui lui ont été posées et pour la clarté de ses explications ainsi qu'à son adjointe, Mme Laydu, pour sa disponibilité.
- M. Besson, secrétaire municipal, pour sa précieuse collaboration tout au long de l'année écoulée.
- M. Fuchs, administrateur des salles et infrastructures communales, pour son travail rapide et précis.
- A La Municipalité pour son rapport de gestion et pour les réponses apportées lors des diverses séances.

Conclusion

La CoGes s'est réunie 20 fois. Elle a pu, lors de ces séances, réaliser la majorité du programme de contrôle qu'elle s'était initialement fixé.

Dans le contrôle des préavis bouclés au cours de l'exercice 2017, la CoGes a pu disposer de tous les documents qu'elle avait requis. Elle constate la très bonne tenue des dossiers. De plus, elle a obtenu que les préavis concernant des travaux en lien avec l'épuration ne soient plus présentés avec la TVA, vu que celle-ci est toujours récupérée.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de Gestion 2017/2018 pour l'exercice 2017 vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux d'approuver :

- La gestion de l'administration communale pour l'exercice 2017 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2017.
- De donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2017.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion 2017/2018 pour l'exercice 2017 vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 5 juin 2018

Pour la Commission de Gestion

le Président



Alain Blanchoud

le Rapporteur



Maria Teresa Pérez Chevallaz